CIRCULAIRE

Mesdames et Messieurs les Maires
et les Présidentes et Présidents
D'Etablissement Public d'Eure-et-Loir

Luisant, le 4 février 2019

Réf : RHH/CIRCULAIRE n°2019- 01
Destinataires : Collectivités affiliées
Mode de transmission : courriel

Objet: Saisines des CAP, des CCP du CT inter collectivités rattachés au Centre de Gestion d'Eure et Loir - Règlements intérieurs.

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que les règlements intérieurs approuvés par les différentes instances gérées par le Centre de Gestion d'Eure et Loir sont téléchargeables sur notre site en partie extranet, dans la rubrique Accueil / Instances , à savoir :

- **Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie A, B et C**, compétentes pour émettre des avis préalables sur certaines questions individuelles relatives à la gestion de la carrière des fonctionnaires employés par les collectivités et établissement affiliés au CDG 28,

- **Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) de catégorie A, B et C**, compétentes pour émettre des avis préalables sur certaines questions individuelles relatives à la gestion des contractuels de droit public employés par les collectivités et établissement affiliés au CDG 28,

- **Le Comité Technique /CHSCT Inter collectivités**, compétent pour émettre des avis préalables sur les décisions institutionnelles relatives notamment à l'organisation des services et aux conditions de travail qui sont envisagées par les collectivités et établissement affiliés au CDG 28 de moins de 50 agents, et qui ne disposent pas donc pas de comité technique local et CHSCT propre.

J'en profite pour rappeler que **le calendrier prévisionnel** des séances de ces différentes instances pour l'année 2019 est également mis en ligne.
J'attire votre attention sur la **nécessité de prendre connaissance des dates limite de saisine fixées, qui devront être respectées pour leur bon fonctionnement.**

En effet, dorénavant, **aucun ajout de dossier en séance ne sera accepté.**
De fait, toute saisine qui parviendrait après la date limite de saisine fixée sera inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante ; ce qui aura donc pour effet de retarder la prise de votre décision et sa date d'effet.

Enfin, je me permets de vous indiquer que vous pourrez trouver sur le site extranet du Centre de Gestion, de nombreux documents ayant trait à la saisine de ces instances, et notamment :

- La liste des différents cas de saisine,
- Des imprimés de saisine.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salut

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
– 28 –

Le Président du Centre de Gestion

Bertrand MASSOT